

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024

PRESENTS : David CASTETS, Eliane RAULET, Patrice CASTEX, Francis FAURE, Michel BORALI, Christophe BAYLE, André FORT, Patrick RECH, Marie BECHET

ABSENTS EXCUSES : Anelise CHASSOT (procuration à Francis FAURE), Chantal GARDERE (procuration à Michel BORALI)

Secrétaire de séance : Marie BECHET

ORDRE DU JOUR :

- Délibération participation convention santé
- Crédits ouverts 2025
- Soutien au maintien du foyer rural Le Comtal
- Questions diverses

La séance débute à 20h30

- Délibération participation convention santé

Les centres de gestion concluent pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics et afin de couvrir pour leurs agents, au titre de la protection sociale complémentaire, les risques mentionnés à l'article L 827-1, des conventions de participation avec les organismes mentionnés à l'article L 827-5 dans les conditions prévues à l'article L 827-4, précision étant donné que les risques concernés sont ceux relatifs aux risques dits de Santé et de Prévoyance.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'adhésion à la convention de participation santé.

- Crédits ouverts 2025

Le maire expose au conseil municipal la nécessité de mandater des factures d'investissement avant le vote du budget primitif 2025, d'ouvrir des crédits d'investissement.

Chapitre 21 : 2000€ budget 2023 crédits ouverts 500€

Chapitre 23 : 88 798€ budget 2023 crédits ouverts 22 199.50€

Chapitre 16 : 82 905€ budget 2023 crédits ouverts 20 726.25€

Chapitre 20 : 200€ budget 2023 crédits ouverts 50€

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité de réaliser l'ouverture des crédits d'investissement proposés.

- Soutien au maintien du foyer rural Le Comtal

La commune d'Aurignac nous informe de la décision du Conseil Départemental de Haute Garonne quant au refus de conserver une partie de l'activité du foyer de Vie Le Comtal à Aurignac, pour le déplacer à Boussens.

Le conseil municipal apporte à l'unanimité son soutien à la commune d'Aurignac qui demande

- la suspension de la procédure avant clôture et validation définitive de l'option « BousSENS »
- une audition par le président de l'AGAPEI à fin d'évaluation objectivée comparative avec les éléments du site de BousSENS
- la tenue d'une instance sous l'autorité du président du CD31 avec la chiffrage du coût total

- **Questions diverses**

- Une délibération est à prendre pour le retrait de communes membres du SICASMIR.

Les communes d'ANTIGNAC, ESCANECRABE, LABASTIDE-PAUMES, MONTBERNARD, MONTESQUIEU-GUITTAU, PUYMAURIN ont décidé de demander leur retrait du SICASMIR. Dès connaissance, le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de 3 mois pour se prononcer sur le retrait envisagé. A défaut, sa décision sera réputée défavorable.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité le retrait des communes citées, accepte la date de retrait fixée au 31 décembre 2024, autorise Mr le maire à prendre toutes les dispositions relatives à l'exécution de la présente délibération.

- Trésorerie

Il reste la somme de 28 000€ concernant l'emprunt relais à payer avant la fin de l'année. Le prêt relais est terminé, les subventions ont été reçues.

La trésorerie est actuellement de 78 120€, hors situation en cours.

- Voierie

Les subventions pour les travaux de réfection des trottoirs devant le cimetière et route de la Coume ont été accordées pour partie.

Etat : 5157€

5C : 3094€

La demande auprès du Conseil Département d'une subvention de 8651€

Le montant total du devis de l'entreprise Zubiato est de 20 628€

- Projet travaux de l'école 2026

Mme Levistre de la DTT proposera un devis après audit et montage du dossier avec elle. La maire relance la demande d'audit auprès du SDEG.

Travaux en projet :

- toiture

- chauffage

Les volets sont en mauvais état et seront retirés mais non remplacés pour l'instant.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 22h45

